

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

68023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 JANVIER 1968

14 FEV 1968
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 1968

SOUS-PRÉFECTURE
- 8 FEV 1968
RECEVÉ / M. G. ZIEGLER

OBJET :

Vente d'un parquet
à la Sté du
concours hippique
de ST-SIMON de
PELLOUAILLES

Le trente et un janvier mil neuf soixante huit, à 18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites le 30 janvier 1968.

Etaient présents : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT, BETOUS, NAULIN, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. OSQUIGUIL par M. le Dr DOMEQ
M. BOUCHET par Melle FOUCHE
M. VULTAGGIO par M. MATRAS
M. BISCAYE par M. LANUSSE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Ville de ROYAN a vendu en septembre 1967, 100 m2 de parquets usagés à la Sté du Concours Hippique de ST-SIMON de PELLOUAILLES pour ses manifestations hippiques.

Le prix convenu a été de 1 250 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la vente faite par la Ville de ROYAN de 100 m2 de parquets usagés à la Sté du Concours hippique de ST-SIMON de PELLOUAILLES pour ses manifestations hippiques,

Vu l'accord intervenu pour un prix de cession s'établissant à 1 250 F,

DECIDE :

- d'accepter de la Sté du Concours Hippique de ST-SIMON de PELLOUAILLES à GEMOZAC, la somme de 1 250 F pour l'achat à la Ville de ROYAN de 100 m2 de parquets usagés.

- d'ouvrir un article en recettes au chapitre 922 du Budget 1967 pour ce crédit de 1 250 F.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s-MER, le

Le Sous-Préfet,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the text "Le Sous-Préfet".

13 FEV. 1968